



DECLARATION CGT EDUC'ACTION à la CAPA du 28 MAI 2019

Depuis de nombreux mois, en dépit de nos revendications et propositions, nous constatons que le pouvoir exécutif poursuit une politique contraire aux intérêts de la population, néfaste pour les missions publiques et pour les agents. Le gouvernement pratique le double langage en prônant la modernisation de la Fonction publique et le respect des agents, alors même qu'il gèle le point d'indice qu'il annonce 120 000 suppressions de postes, engendrant une forte dégradation des conditions de travail, et veut affaiblir leurs droits et garanties (journée de carence, deuxième heure supplémentaire obligatoire). **Nous nous opposons à la loi dite de transformation de la fonction publique dont nombre de dispositions ont une portée très grave tant pour les agents et les citoyens que pour l'avenir de la Fonction publique.**

Nous tenons, aussi, à souligner notre volonté de défense des commissions administratives paritaires et des CHSCT, remis en cause par le gouvernement. La CGT Educ'Action rappelle son attachement aux commissions paritaires, qui sont et doivent rester l'outil de gestion des carrières des personnels. Car le paritarisme fait blocage aux favoritismes et passe-droits divers. C'est un acquis en matière de transparence et de traitement égalitaire des carrières des personnels. Les élus CGT Educ'Action y siègent sur la base de l'intérêt des personnels.

Cette CAPA va examiner les promotions à la Hors-Classe dans le cadre de la réforme PPCR engagée depuis Septembre 2017. La CGT Educ-action est opposée à cette réforme qui augmente les inégalités entre les collègues. Elle est également opposée à l'existence même d'une Hors-Classe, source d'inégalités de traitement entre les collègues, et règne de la méritocratie. C'est contraire à notre vision du Service Public. Nous revendiquons que les échelons de la Hors-Classe soient intégrés à la Classe Normale.

Aujourd'hui, les barèmes dépendent presque exclusivement de l'avis de la Rectrice. La pérennité de ces avis ne permet aucune évolution dans l'évaluation des personnels. Nous demandons donc de revoir cette règle. En cas d'égalité de barème, nous demandons que l'avis de la Rectrice, déjà constitutif du barème, ne soit pas le premier critère pour départager les collègues. Nous demandons que des critères objectifs comme l'ancienneté dans le corps soient déterminants en cas d'égalité de barème.

Nous notons l'évolution positive représentée par le fait que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ait été encore respectée dans cette campagne et cela se reflète dans les chiffres puisque les promu-e-s sont de 15 femmes et de 14 hommes.

Nous rappelons également que l'avancement à la hors-classe **doit se faire au regard de l'ensemble de la carrière**. La [note de service ministérielle n° 2019-028](#) du 18-3-2019 précise en effet que « Les avis se fondent sur une évaluation du parcours professionnel de chaque promuvable, mesurée sur la durée de la carrière, et englobent l'ensemble des critères de la valeur professionnelle qui valorise ce parcours professionnel. »

Or, nous constatons qu'avec les avis Recteur, **seules les dernières années d'enseignement sont réellement prises en compte, voire parfois la dernière**. Ceci va à l'encontre de la philosophie même du passage à la hors-classe.

A la vue de l'importance que revêt ce passage à la hors classe (salaire, retraite...), **nous revendiquons la suppression pure et simple des avis rendus**.

Porteur de fortes inégalités, le déroulement de carrière des professeurs doit évoluer. La fonction enseignante demande à être réellement considérée. Cette considération passe, entre autres, par une augmentation des grilles indiciaires. La CGT Educ'action revendique une rémunération de deux fois le SMIC en début de carrière (il est actuellement de 1,10 fois le SMIC), un doublement du traitement brut pendant la carrière, 18 échelons répartis dans un seul grade avec un avancement unique et un déroulé de carrière en 31 ans et 9 mois.

La logique du salaire au mérite par la promotion hors-classe ne répond pas aux enjeux collectifs propres à l'Éducation nationale.